

### La vie d'un dossier en différentes étapes

#### L'instruction

Les demandeurs déposent un dossier auprès du service instructeur compétent. Ce service, dont le rôle est d'informer le porteur de projet, examine la demande, sollicite éventuellement des justificatifs supplémentaires puis établit un rapport d'instruction qu'il transmet au Comité Local de Suivi (C.L.S.).

Pour les aides directes aux agriculteurs, les dossiers sont disponibles au niveau du service instructeur mais aussi dans de nombreux guichets (Chambre d'Agriculture, Région, Département, organismes de travaux...)

Ce dossier est aussi examiné par le ou les cofinanceurs qui apportent leurs financements en contrepartie du financement européen.

#### L'examen du dossier

Après l'examen du dossier par différents comités techniques le cas échéant, le C.L.S., qui se réunit tous les mois, donne son avis sur les projets qui lui sont présentés.

#### Le conventionnement

L'octroi de la subvention est ensuite notifié au bénéficiaire et une convention sera signée entre le Préfet et le bénéficiaire. Cette procédure peut être simplifiée avec des arrêtés pour des petits projets.

#### Le suivi et la réalisation

Le dossier continue à être suivi par le service instructeur, interlocuteur privilégié du bénéficiaire de l'aide

# Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole



## Les principaux services instructeurs et leurs domaines d'intervention

### C.A.H. Commissariat à l'Aménagement des Hauts

Tél. 02 62 90 47 50 - Fax 02 62 41 38 89

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'Aménagement des Hauts, le CAH assure l'instruction des dossiers liés à la mise en oeuvre de projets privés dans les hauts pour le développement de l'agriculture et des entreprises agro-alimentaires.

### D.A.F. Direction de l'Agriculture et de la Forêt

Tél. 02 62 30 89 89 - Fax 02 62 30 89 99

Les principaux dossiers instruits par la DAF concernent les équipements structurants dans le domaine de l'eau (antennes d'irrigation, réseaux mixtes...) et les interventions en faveur du développement agricole, agroalimentaire et forestier (filrière canne à sucre et de diversification, agriculture durable, soutien aux programmes d'encadrement et d'expérimentation, travaux d'amélioration foncière...).

Crédit photos : Cirad-Dagallier, Agile-Boyer, Département.

## Le FEOGA

un outil pour le développement de l'agriculture réunionnaise

Pour toutes informations générales sur le programme :

Préfecture de La Réunion  
Tél. 02 62 40 76 07 - Fax 02 62 40 77 19  
Secrétariat Général pour les Affaires Régionales - Avenue de la Victoire  
97405 Saint-Denis cedex

Conseil Régional de La Réunion  
Tél. 02 62 48 70 29 - Fax 02 62 48 70 71  
Avenue René Cassin, Moufia  
97490 Sainte-Clotilde

Conseil Général de La Réunion  
Tél. 02 62 90 30 88 - Fax 02 62 90 39 93  
2, rue de la Source  
97400 Saint-Denis

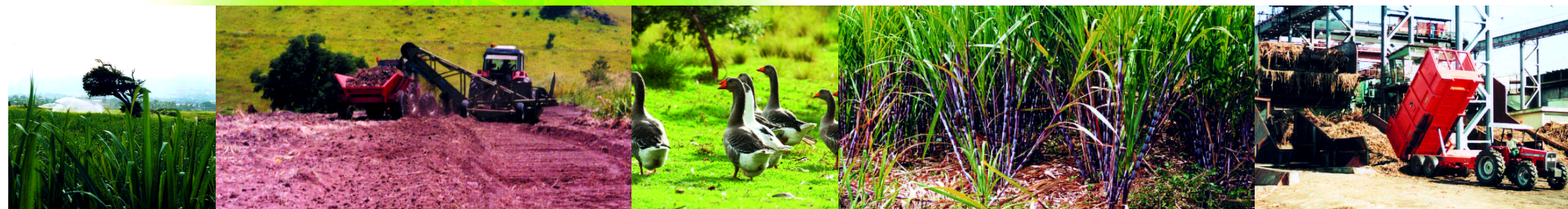
## La Réunion, région ultrapériphérique de l'Europe

Seule région européenne de l'hémisphère sud, région ultrapériphérique de l'Union Européenne, La Réunion doit faire face à des problèmes spécifiques dans un environnement économique marqué par l'accroissement de la compétition et la stagnation de la croissance des pays industrialisés.

Éloignée des grands courants d'échanges du fait de sa situation géographique excentrée à près de 10 000 kilomètres de l'Europe continentale, avec un produit intérieur brut inférieur à la moitié de la moyenne nationale et un taux de chômage élevé, La Réunion figure incontestablement parmi les territoires les plus fragiles de l'Union Européenne.

Malgré une évolution favorable ces dernières années, La Réunion continue en effet d'accuser un certain retard qu'il reste à combler. À cette fin, les autorités nationales, locales et la Commission Européenne ont décidé de mettre en œuvre un DOCUP (DOCument Unique de Programmation) qui organise la contribution des fonds structurels communautaires et des fonds publics nationaux et locaux pour la période 2000-2006.

Le FEOGA a pour vocation de promouvoir les aides au développement agricole ainsi que des opérations d'infrastructure et de développement rural dans le cadre d'un développement intégré.



## Des objectifs de croissance et de développement

Le volet agricole du DOCUP répond à quatre priorités :

- Favoriser et soutenir les initiatives économiques en matière agricole et agroalimentaire.
- Valoriser les atouts des espaces réunionnais.
- Prévenir et protéger contre les risques naturels.
- Porter les efforts sur des approches infrarégionales.

En complément du DOCUP, le FEOGA soutient par ailleurs l'initiative communautaire LEADER. Son objectif est de favoriser la mise en œuvre de stratégies de développement durable intégrées de grande qualité ayant pour objet l'expérimentation de nouvelles formes de valorisation du patrimoine naturel et culturel, et le renforcement de l'environnement économique, afin de contribuer à la création d'emplois

A SAVOIR

## Que finance-t-on avec le Feoga ?

Sur une enveloppe globale de 300 millions d'euros, pourront être financés des projets s'inscrivant dans les deux axes suivants :

Axe J – L'aménagement et le développement rural

Les domaines privilégiés sont :

- L'amélioration des terres.
- La maîtrise de l'eau pour les exploitations agricoles.
- La gestion de la forêt.
- Le développement des activités agricoles dans la zone des Hauts.

Axe K – Les structures d'exploitation et les productions agricoles

Les domaines privilégiés sont :

- Les aides directes pour les acteurs économiques de la filière canne et des filières de diversification dans le souci du respect de l'environnement.
- Les outils d'accompagnement de ces filières (expérimentations et encadrement technique pour le développement des activités...).
- Le développement des activités agroalimentaires et bois.

